

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 16 juin 2011

COMPTE- RENDU

1-Réactualisation des diverses locations et tarification

☛ MONTANT DES LOYERS AU 1^{er} JUILLET 2011 suivant l'indice INSEE de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2010 (indice de la consommation) soit + 1.45 %, ancien indice : 117.47 - nouvel indice 119.17:

NOM	LOYER	CHARGES 4%	TOTAL
LOGEMENTS RUE DE L'EGLISE			
LGT 1- LAPERT Rose	437.37	17.49	454.86
LGT 2- LEDUEY Nicolas	568.32	22.73	591.05
LGT -3 SOW Linda	564.99	22.60	587.59
LGT 4 CATINAULT Hélène	564.99	22.60	587.59
LGT 5- LEBARON Robert	440.61	17.62	458.23
LGT 6 -CLERET Geneviève	437.37	17.49	454.86
LGT 7 -LEPILLER Virginie	461.39	18.46	479.85
LOGEMENTS « LA PANETIERE »			
RANNOU Delphine	447.16	17.89	465.05
CIMPOCA Daniela	442.48	17.70	460.18
ROUSSEAU Nicolas	560.15	22.41	582.56
LOGEMENT ECOLE			
SOW Nina	540.86	21.63	562.49
LOGEMENT PARC BOISE			
LELIEVRE Dominique	502.74	20.11	522.85
LOGEMENTS 266 RUE CAUCHOISE			
LGT 1 -JOUé Sabrina	414.96	16.60	431.56
LGT 2- BUREAU Laurent	282.86	11.31	294.17
STUDIO-TREMAUVILLE	143.08	5.72	148.80
LOGEMENTS 286 RUE CAUCHOISE			
LGT 1 - DOUTRELEAU Jean-Luc	250.22	10.01	260.23
Annexe-DOUTRELEAU Jean-luc	47.22	1.89	49.11
LGT 2 - FONTAINE Jean-Yves	330.40	13.22	343.62
ARTISANS ZONE ARTISANALE			
ACE	264.19	51.78	315.97
RENAUD Annick	84.53	16.57	101.10
TMC	312.78	61.30	374.08
EURO PIECES AUTO	358.11	70.19	428.30
CAVELIER André	329.70	64.62	394.32
CCCV à partir du 01/02/2012	1003.31		1003.31

Proposition d'application du nouvel indice INSEE

Le Conseil après en avoir délibéré

Arrête le montant des loyers suivant l'indice INSEE de référence du 4^{ème} trimestre 2010 (119.17) soit une augmentation de 1,45% et décide de maintenir les charges au même taux.

➤TARIFICATIONS DIVERSES :**ancien tarif****nouveau tarif**⇒ **CANTINE** (au 1^{er} septembre 2011)

2.80 €

2.80 €

⇒ **GARDERIE** (au 1^{er} septembre 2011)**Tarif à la journée :**

- 1 demi-journée

1,50 €

1.50 €

- 1 journée

2,40€

2.40 €

Nota : Application du forfait mensuel si dépassement

Tarif mensuel :

- 1/2 journée (un enfant)

18.00 €

18.00 €

- à partir du 2^{ème} enfant

16.30 €

16.30 €

- 1 journée (un enfant)

27.70€

27.70 €

- à partir du 2^{ème} enfant

24.90 €

24.90 €

Le Conseil décide de maintenir les mêmes tarifs pour la cantine et la garderie.⇒ **TARIFICATION, droit de pêche au 1/01/2012****Ancien tarif****nouveau tarif**

Habitant de Colleville

71.00 €

80.00 €

Habitant hors Colleville

111.00 €

120.00 €

Moins de 18 ans Colleville/hors Colleville

71.00 €

75.00 €

Membre actif d'une association

71.00 €

75.00 €

A la journée

8.00 €

10.00 €

A la semaine

22.00 €

30.00 €

⇒ **DROIT DE CHASSE Vote au 1er septembre 2010**

200 €

200.00 €

*Le Conseil après en avoir délibéré, arrête les tarifs comme suit :**-Cantine et garderie, maintien des tarifs,**-Droit de pêche, à l'unanimité moins une voix, modification des tarifs suivant le tableau,**-Droit de chasse, maintien du tarif,*⇒ **SALLES : polyvalente/salle de la gare/foyer Kohli (voir annexe)***Le Conseil maintient le tarif de location des salles et apporte quelques modifications à la location du foyer Kohli, suivant le tableau annexé.***2-Travaux école primaire désignation du fournisseur :**

La commission, pour la fourniture de portes et fenêtres extérieures à l'école primaire, propose Réseau pro le moins disant soit 18.282 € HT.

Le Conseil entendu après en avoir délibéré donne une priorité à Réseau-pro de Fécamp, le moins disant, pour la fourniture de portes et fenêtres à l'école primaire au prix de 18.282 € HT soit TTC 21.865,27 €, s'il s'engage par écrit à respecter le délai de livraison afin de nous permettre de réaliser les travaux pendant les vacances scolaires. Le fournisseur sera désigné à la prochaine réunion par rapport à la notation prenant en compte tous les critères.

3-Vente de la maison de la gare à M Mme BUNEL Brice,

Suite au retrait de M et Mme LEBLOND Johan, le Maire informe le Conseil d'une nouvelle demande reçue de M et Mme BUNEL Brice domiciliés à Fécamp pour acheter la maison de la gare au prix de 110.000 €.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE,

-de vendre à Monsieur et Madame Brice BUNEL, 30 route de valmont 76400 Fécamp, qui en ont fait la demande, la maison de la gare pour un prix net de cent dix mille Euros (110.000 €),

-de prendre Maîtres Auvray Hazard Lauriau, notaires associés de Valmont pour passer l'acte,

DONNE,

-tous pouvoirs au Maire et si absent à M. David Denis ou M. Leprévots Gérard, Adjoints pour signer toutes pièces concernant cette cession.

4-Acquisition, dernières parcelles de la sucrerie (2^{ème} partie)

Vu la décision du 18/02/2005,

Vu les délibérations des 02/12/2005, 19/10/2007, 26/09/2008,

Le Conseil après en avoir délibéré

DECIDE

-d'acquérir avec l'EPF (établissement public foncier) la 2^{ème} partie du site de la sucrerie, au prix de 6 € le M2 .

-de prendre Maîtres Auvray, Hazard, Lauriau notaires à Valmont pour passer l'acte, DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer toutes pièces concernant cette acquisition.

5-Décisions modificatives (à la demande de la trésorerie)

☞ Budget zone artisanale (crédits chapitre 23 vers le chapitre 21)

☞ Budget principal (chapitre recette 042 à équilibrer en dépense, supprimer le compte 7483 et créer le compte 74835)

☞ Budget logements sociaux (transférer le compte 7474 vers le 7478)

Décisions modificatives à valider suite à remarques de la nouvelle perceptrice.

Le Conseil après en avoir délibéré valide, à la demande de Madame la Perceptrice, les décisions modificatives n'ayant pas d'incidence sur l'équilibre du budget.

6-Suppression de la Caisse des Ecoles :

Confirmation de la suppression,

Suite à la décision du 24/02/2006,

le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE,

- de dissoudre la caisse des écoles, à compter de ce jour,

- d'intégrer dans le budget principal de la commune, le passif et l'actif,

CHARGE,

Le Maire, de solder tous les comptes et de procéder à l'intégration de l'actif et du passif dans la comptabilité de la commune.

7-Alarme salle polyvalente

Proposition de Groupama pour un montant 2394,40 € ou 2994,08 €

Le Conseil après en avoir délibéré, considérant le devis d'installation élevée, charge le Maire de se renseigner sur un autre système moins onéreux et qui pourrait être tout aussi efficace. La question sera revue.

8-Personnel :

-attribution prime semestrielle

Reconduction pour tout le Personnel mais différé pour MM. Trémauville,(absence) Craquelin & Recher (manquement à la sécurité)

-Renouvellement contrat CUI (Mme Cimpoca) ; accord de pôle emploi pour six mois
Le Conseil,

-donne son accord pour le contrat de Madame Cimpoca,

-autorise le versement de la prime avec un différé comme proposé tout en rappelant que le personnel doit avoir un comportement exemplaire et notamment le respect des Personnes en toute circonstance.

9-CESU (règlement garderie)

Proposition d'acceptation de chèques CESU

Le Conseil donne son accord.

10-Dénonciation convention RFF

Proposition de dénonciation de location des 2 parcelles à acquérir.

Le Conseil après en avoir délibéré,

Considérant qu'une demande d'achat de ces deux parcelles ayant été faite auprès RFF, dénonce la convention d'occupation qui n'a pu de raison d'être, pour le 2 janvier 2012.

11-Questions diverses :

☞ Devenir ancien site de la station d'épuration :

Le Maire propose au Conseil d'acheter l'ancien site de la station d'épuration propriété de Siaepa de Colleville pour y réaliser une aire de stationnement en raison de l'augmentation significative de nouvelles constructions dans ce secteur, sachant que Monsieur Lecoq Jean n'est plus intéressé par cette parcelle.

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord et charge le Maire d'en faire la demande auprès du Siaepa et de négocier le prix.

☞ Achat d'un logiciel de gestion du cimetière :

Le Maire présente au Conseil un devis émanant de A.G.E.D.I., pour l'acquisition d'un logiciel cimetière, s'élevant à 885 € HT, se décomposant comme suit : logiciel 656 €, intégration du plan papier 229 €, sachant que nous avons déjà acheté « cad-com » à ce même fournisseur.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

-Décide d'acheter le logiciel de gestion du cimetière sans l'option, intégration du plan,

-Charge le Maire de négocier l'abonnement annuel proposé à 83 € HT.

☞ Avenant N°2 à la convention de travaux, syndicat des rivières :

Le Maire présente au Conseil la liste des travaux réalisés pour le compte de la commune par le syndicat des rivières et la participation communale s'élevant à la somme de 219,76 €.

Le Conseil donne son accord.

☞ **Projet Bibliothèque/poste :**

Le Maire présente au Conseil une première esquisse de l'agrandissement de la bibliothèque actuelle.

Le Conseil donne son accord pour la poursuite du projet en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H45.